



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210315-BUR-AG-21-016-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2021  
Date de réception préfecture : 17/03/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 15 mars 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du projet de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires**

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 16h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Jacques PADOVANI

**POUVOIRS :**

Serge LINALE à Gérard ROMITI

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la dotation quinquennale sur la période 2020-2024 attribuée à la Communauté d'Agglomération de Bastia par la Collectivité de Corse ;

Considérant l'appel à projets 2021 de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et sa priorité thématique relative à « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics » ;

Considérant l'obligation de procéder à la levée des réserves électriques des bâtiments communautaires ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

-Le projet de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires ;

-Le plan de financement de ce projet, comme suit :

- Dépenses 242 176 € HT
- Recettes

- Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2020-2024)	50 %	121 088 €
- Etat	30 %	72 653 €
- Autofinancement CAB	20 %	48 435 €

Bureau du 15 mars 2021

**OBJET : Plan de financement du projet de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires**

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17 MARS 2021  
et publication ou notification  
du 17 MARS 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora  GHRAOUI